

INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS

LAICITE ET INTERCULTURALITE

COLLOQUE INTERNATIONAL DU REPHI

7 Avril 2016

CONCLUSIONS DU COLLOQUE

Jean-François PETIT

Quand nous avons décidé, en avril de l'année dernière le thème de ce colloque, nous étions loin d'imaginer que la question des rapports entre la laïcité et l'interculturalité prendrait une telle importance dans le débat public actuel.

Pas un jour en effet sans une prise de question directe ou indirecte sur le sujet, une des dernières en date étant l'intervention dans les colonnes du « Monde » du week-end dernier de la philosophe Elisabeth Badinter. Elle déplore que, depuis les années 1980, la collusion du relativisme culturel et du différentialisme philosophique aurait abouti à une remise en cause de l'universalité des droits de l'homme au sein d'une République française qui n'aurait pas su fédérer et proposer un horizon d'émancipation, d'où selon elle, les crispations actuelles¹.

Notre démarche ne part ni des mêmes constats et n'aboutit pas aux mêmes conclusions. C'est bien au sein d'un développement interne de sa recherche que ce colloque du REPHI prend tout son sens. S'il nous est acquis depuis 2010 qu'il y a lieu de « penser l'interculturel », en en éprouvant la

¹ E. BADINTER, « La 'tolérance' s'est retournée contre celles qu'on croyait aider », Le Monde, 3 avril 2016

validité épistémologique, en en identifiant les présupposés théoriques et en fédérant en un réseau différents personnes et institutions désireuses d'une approche philosophique, ce n'est qu'il y a peu que ce programme prend forme éditorialement par une collection aux éditions franciscaines dont le premier ouvrage est dédié à Gilles Verbunt, un chercheur tout à fait symptomatique de la question, puisque venu des sciences sociales à une dimension proprement philosophique.

Nous ne pouvons guère passer sous silence la dimensions internationale de la question, ce que nous avons notamment fait par le colloque « justice, cultures et charité » de Cotonou du 21 au 23 janvier 2013, publié sous le titre « Vers une démocratie interculturelle en Afrique ? »². Cette orientation se sera révélé particulièrement fécond , si bien nous n'aurons aucun mal à la prolonger ici en France par le colloque tenu avec la Cour de Cassation le 29 janvier dernier sur le thème « Justice transitionnelle, justice alternative. Quels enjeux éthiques et politiques en Afrique ? ».

Toute l'année 2013-2014 aura en fait constitué un approfondissement du contexte contemporain de l'interculturalité, ce qui s'est traduit par une approche critique de l'universalité, un retour sur ses fondements théoriques (en honorant cette dimension sous exploitée de l'œuvre d'auteurs consacrés de la tradition philosophique tels que Stanislas Breton³ et Paul Ricoeur⁴), ce qui ne nous a pas empêché de traiter de la dimension interreligieuse de l'interculturel, en travaillant spécifiquement avec le réseau des congrégations missionnaires, avec des théologiens aussi reconnus que Michael Amaladoss pour l'Asie et Bède Ukwuije pour l'Afrique, lors du colloque organisé en novembre 2014 à l'occasion du 50^e anniversaire du décret conciliaire *Ad gentes*

² Cf S. GOUGBEMON, J.-F. PETIT (dir.), *Vers une démocratie interculturelle en Afrique ?*, Chronique sociale, 2014

³ Cf J.F. PETIT, « Les prolégomènes à une philosophie de l'interculturel dans l'œuvre de Stanislas Breton », *Concordia*, 69,2016, p. 45-53

⁴ Cf S. GOUGBEMON, « La philosophie de l'interculturel : Ricoeur, philosophe de l'inter », [séance du REPHI, 11 janvier 2014]

chez les Spiritains à Chevilly-Larue et dont les actes ont été publiés dans la revue « Spiritus »⁵.

Le développement rapide des travaux internes du REPHI, avec toujours la participation d'une petite dizaine de doctorants, les multiples sollicitations pour participer à des formations, des conférences et des colloques au niveau national ou international – par exemple celui de l'UCAO à Abidjan en mars 2015 - l'estime et l'intérêt que nous porte des instances telles que le Conseil pontifical pour la culture et le Conseil pontifical pour le dialogue interreligieux, la délégation permanente du saint Siège auprès de l'UNESCO et la Fédération internationale des universités catholiques ou l'association internationale de philosophie interculturelle sont pour nous un puissant encouragement, tant il est vrai que nous avons encore besoin de consolider nos approches par la mise en place de véritables pôles, dont celui d'Afrique de l'Ouest est l'amorce.

Pourtant nous ne pouvons pas négliger les conditions de possibilité d'une philosophie interculturelle en France. Si Serge et moi avons déjà commencé à nous expliquer sur ce sujet, en proposant un état des lieux au sein de la journée d'études de l'Institut de science et de théologie des religions au sein de leur programme de recherche sur le « dialogue des rationalités » le 3 février dernier, nous ne pouvons masquer les incidences pratiques auxquelles les travaux au sein du REPHI d'Egle Bonan sur l'intégration et l'insertion ou ceux d'intervenants plus récents - tels que Michel Sauquet sur une véritable « intelligence culturelle » (séance du 17 octobre dernier) et de René Nouailhat sur l'enseignement des faits religieux (séance du 23 janvier) nous ont conduits, notamment la prise en compte de cette donnée massive, brute et incontournable qui s'appelle en France « laïcité ».

Lors de mon livre-entretien avec Philippe Capelle-Dumont récemment publié, nous avons convenu que la laïcité n'a pas à être essentialisée car elle est indissociable d'une histoire et de seuils successifs⁶ : malgré les déclarations

⁵ Cf « Rencontre l'étranger, rencontrer Dieu ? Interculturalité et inculturation », *Spiritus*, 219, 2015, p. 149-218

⁶ Cf P. CAPELLE-DUMONT, *Dieu, bien entendu*, le génie intellectuel du christianisme [entretien avec J F Petit], Salvator, 2016, p.40

bienveillantes – l'une des dernières étant celle du Ministre de l'Intérieur qui aura reconnu aux Etats généraux du christianisme organisés à Strasbourg le 3 octobre que « les valeurs de la République sont largement celles de l'Évangile »⁷, on ne peut nier que non seulement – je le répète souvent aux étudiants à la suite du cardinal Ricard – qu'il ne faut pas confondre « laïcité de l'État » et « laïcité de société »⁸ mais aussi qu'une laïcité, qu'elle soit « ouverte », « positive », « d'intelligence » et de « compétence », n'est pas interdite mais, au contraire, bienvenue. Pouvons-nous intellectuellement détacher la laïcité du sol chrétien dont elle est issue et l'adosser restrictivement à la seule philosophie des Lumières ? Pouvons-nous même faire l'économie des requêtes de sens de nos contemporains qui ne sont pas tous condamnés à la sécularisation ?

C'est pourquoi la proposition et la perspective du REPHI mériterait ici d'être explorée plus en profondeur à l'issue de ce colloque : n'est-ce pas à partir d'une interculturalité présente, active, dynamique, que la laïcité doit être en partie refondée ? Il ne reviendrait à personne, en cette période troublée, de remettre en cause le pacte laïc, mais comme l'a dit très bien dit Raul Fornet-Bettancourt, nous devons plutôt dépasser la réduction mentale de laquelle nous restons en grande partie prisonniers. Procéder de la sorte n'est pas ouvrir la porte à toutes les demandes particularistes de reconnaissance mais bien au contraire lutter contre un unilatéralisme discriminatoire qui fait d'ailleurs l'objet d'approximations, de remises en cause régulière voire de condamnations (on pense par exemple à l'interdiction puis la réautorisation faite par le ministère de l'Éducation nationale de femmes voilées accompagnant leurs enfants pour les sorties scolaires)

Si la tâche de préciser le rapport entre laïcité, religions et interculturalité est devant nous plus que derrière nous, comment ne pas constater avec René Nouailhat, plus de 10 ans après sa rédaction, à l'échec de la mise en œuvre du rapport Debray, qui, par un enseignement massif des faits

⁷ « Les Etats généraux du christianisme », *La Vie*, 8 octobre 2015, p. 18-21

⁸ Cf J.-P. RICARD, « Laïcité de l'État, laïcité de la société ? », *La Documentation catholique*, 3 février 2015, p. 121-127

religieux à l'école nous aurait permis de sortir par le haut de la méconnaissance, du préjugé, de la peur, de l'hostilité devant toute expression religieuse.

Loyalement, après les attentats de janvier 2015, pour ce qui le concerne, l'enseignement catholique, dans le respect de son caractère propre, participe aux programmes de formation aux valeurs républicaines. Mais doit-on attendre d'être en situation de crise pour repenser une laïcité élargie ? Comme le dit très bien Olivier Abel, non seulement la laïcité n'est plus ce qu'elle était, elle est au bord de la rupture mais sa pédagogie est à réinventer. De fait, les principes de pluralisation et de subjectivation obligent à repenser la laïcité dans des sociétés ouvertes, en ne présupposant pas une conception monologique de la raison. Si la laïcité est devenue un principe de clôture et d'hyper-protection de certains de nos modes de vie, alors nous sommes devant un échec, un blocage qui obligent non seulement les religions à être comme « encapsulées » ou à se répandre de façon sauvage, incontrôlée, hors des cadres trop étroits auxquelles elles sont assignées : en en faisant des « mondes à part », avec toutes leurs dérives (fondamentalistes, littéralistes, créationnistes...) elles en libèrent les plus mauvaises formes alors que dans un cadre laïc, elles devraient pouvoir se livrer au libre jeu de la critique, de l'enrichissement. En d'autres termes, une conception de la laïcité au bord de l'écroulement réactive de mauvaises liaisons dans un contexte de déliaison, que celles-ci soient celles du communautarisme, de la peur, de l'amalgame, aussi parce que ce qu'Olivier Roy appelle « la sainte ignorance », à savoir cette inculture religieuse, biblique, théologique est sans doute en réalité beaucoup plus massive que la « salafisation des esprits » (Gilles Kepel), même si nous ne sous-estimons pas les phénomènes de radicalisation.

Mais au temps de la foi sans culture, il est évident qu'il reste de beaux jours à une philosophie de l'interculturel qui ne se contente pas de déplorer la perte des identités et de vanter les bienfaits de la nostalgie (Finkelkraut⁹) ou de

⁹ Cf. A. FINKELFRAUT, *L'identité malheureuse*, Stock, 2013

suivre inconditionnellement les chantres d'un sacré sans Dieu, qui accusent le Concile Vatican II d'en avoir tué les restes (Onfray¹⁰).

Concluons en le disant tout net à la suite de Monique Castillo : la laïcité ne doit pas être regardée comme une arme de combat et comme une institution simplement défensive mais comme un esprit – et même, ajoute t elle – « comme une spiritualité que j'aimerais nommer le courage de l'incertitude »¹¹. Je pense que cette proposition consonne assez bien avec celle de Gilles Verbunt de penser l'interculturel comme le lieu de formation et d'expression de la culture civique¹². Le but dans ce cas ne serait pas l'unification de la société par une culture, aussi noble soit-elle, mais d'intégrer les éléments de la diversité culturelle actuelle puisqu'il n'est plus possible de les transcender en un tout homogène. Bien heureusement, des rencontres sont possibles au-delà des différences culturelles. Le fait que chaque sphère culturelle dispose d'une relative autonomie n'exclut la possibilité d'interactions. Travailler à des lieux et points de rencontres précis est peut-être la tâche qui nous incombe à l'issue de ce colloque. En ce sens, l'intégration dans une culture laïque bien comprise est sans doute l'un des éléments les plus aptes à organiser le mieux possible la vie en société ici de façon à favoriser tous les niveaux d'intégration (sociale, scolaire, politique, linguistique...). Dans cette optique, la souplesse des ajustements n'est pas compromise, sauf à devenir intransigeant, y compris lorsque des particularités culturelles sont érigées en symbole identitaires : nous avons donc sans cesse à renégocier nos apparentements dans des compromis, dont une saine pédagogie de l'interculturelle peut nous apprendre les vertus. Il n'y a pas d'infra culturel qui nous en donnerait à priori les catégorisations nécessaires.

Comme je l'ai écrit par ailleurs, prendre conscience de la nécessité de l'interculturel est déjà pour certains une rude tâche. Elle suppose d'apprendre

¹⁰ Cf M. ONFRAY, « Nous avons perdu le sens du sacré judeo-chrétien », (rencontres « Le Figaro », mars 2016)

¹¹ M. CASTILLO, « La laïcité comme spiritualité », *Etudes*, janvier 2016

¹² Cf G. VERBUNT, « Le lieu de la rencontre interculturelle : la culture civique », (texte non publié)

à relativiser son point de vue et d'être capable de négocier, de développer un véritable « reflexe interculturel » en contexte de laïcité est un pas supplémentaire difficile à franchir.

Mais si cette pédagogie en est encore balbutiante, n'est-elle pas autre chose qu'un apprentissage de la rencontre authentique, chacune d'entre elle dévoilant ses inépuisables richesses? Peut-être que s'y manifeste d'abord la fragilité de toute existence, là où se joue l'essentiel, par ce qui se montre et ce qui reste caché ?

Une pédagogie de l'interculturel supposerait en définitive d'avoir approché les diverses modalités par lesquelles les êtres humains entrent en rapport les uns avec les autres et sont d'emblée en relation entre eux. La doctrine cartésienne de la scission entre le sujet et l'objet a conduit à des clarifications épistémologiques mais n'a-t-elle pas appauvri la compréhension des formes de rencontre ? Comprendre que la vie quotidienne est constituée dans un ensemble de rapports réciproques suppose un vrai travail sur les différentes modalités de présence au monde, autant par la parole que le silence, le toucher que le senti. Nous n'en sommes qu'au début de cette nouvelle approche interhumaine¹³.

Jean-François PETIT,
Co-directeur du Réseau philosophique de l'interculturel
Institut Catholique de Paris

¹³ J.-F. PETIT, « Questions de méthode » dans : P. POUCOUTA, G. OGUI, P. DIARRA (éd), *Les défis du vivre-ensemble au XXIe siècle*, [Colloque international, UCAO Abidjan, 17-19 mars 2015], Karthala, 2016, p. 63-71